

L'UNIVERSITÉ COMME INSTITUTION ENGAGÉE DANS LA SOCIÉTÉ

Quel peut ou doit être l'engagement culturel ou politique de l'université dans la société ? Quelle gouvernance et quel lien avec ses partenaires pourront l'assurer ?

Marcel Gérard

Économiste, FUCaM et UCL

En prenant la parole ce matin je me sens terriblement humble. Qui suis-je pour vous parler de l'engagement de l'Université ? Ce n'est ni mon thème de recherche présent ni celui de savantes réflexions passées. J'ai seulement une modeste expérience d'engagement dans la société que j'ai toujours désiré situer à la lisière de ma vie professionnelle, à la lisière mais néanmoins à l'intérieur. La positionnant à l'intérieur, elle pose la question de sa compatibilité avec mon travail d'enseignant-chercheur et, de ce fait, de l'attente que j'ai par rapport à l'Université : qu'elle accueille mon engagement, le soutienne, l'encourage, voire le valorise ?

Je m'explique. Je suis économiste avec une spécialisation en économie publique. Je me range parmi ces économistes qui considèrent que l'État a un rôle à jouer face aux défaillances du marché, à l'inégalité entre les personnes, les générations, les régions ou les états, face aussi au chômage et à la pauvreté. Je ne puis démontrer que les engagements que j'ai assumés depuis le temps de mes études à l'égard de personnes avec un handicap sont pour quelque chose dans cette orientation de recherche, mais je ne peux pas non plus prouver le contraire. Admettons la corrélation à défaut de la causalité.

Pendant plusieurs années, j'ai assumé la présidence du conseil d'administration de l'association internationale de l'Arche de Jean Vanier ; il s'agissait en quelque sorte d'accompagner au plan de la vision et de la gestion ceux qui portaient cette association au plus haut niveau. Cela a pris pas mal de mon temps professionnel, mais je considérais que c'était la manière qui m'était donnée alors de remplir ma troisième mission d'universitaire, le service à la collectivité. Plusieurs fois je me suis dit « Si un professeur d'une université catholique ne peut pas remplir cette mission qui le pourrait ? ». C'était aussi ma manière de faire de l'économie publique appliquée.

La retombée positive que cela a eue sur les étudiants s'est traduite par une série de mémoires sur la personne handicapée et le travail, et, pour moi, l'observation réjouissante et valorisante que dans une école de gestion il y avait de la demande pour de tels travaux de fin d'études.

« Si un professeur d'une université catholique ne peut pas remplir cette mission qui le pourrait ? » Aujourd'hui, je veux interroger cette question, ou cette réflexion, que je me faisais alors.

C'est ma manière de rencontrer le questionnement de ce panel.

Je me retrouve volontiers et plutôt bien dans l'affirmation de l'annonce de ce panel que « Les universitaires - et l'université elle-même dit l'annonce, mais cela est précisément la question de ce matin - se reconnaissent une responsabilité spécifique à l'égard de la société, en raison du recul critique que leur permettent leurs compétences et l'indépendance dont ils jouissent. Spécialistes du débat intellectuel, nous savons poser les questions et « déconstruire » les acquis (...) »

Ce qui m'interpelle c'est le passage de mon engagement d'universitaire, ou tout simplement d'homme, à celui de mon université. D'une certaine manière, j'implique mon université dans quelque chose – une activité bénévole de service en l'occurrence – qui m'apporte, à moi, quelque chose de positif, une forme d'épanouissement, parce que je rends un service qui est dans mes cordes.

J'implique mon université dans quelque chose. Je ne demande pas à mon université de faire sienne la cause particulière dans laquelle je m'engage. Non, mais j'attends d'elle, à tout le moins, qu'elle ne s'oppose pas à mon engagement, pour peu que cela ne perturbe pas les autres missions qu'elle me confie et notamment ma mission d'enseignement. Mais n'est-ce pas déjà là lui demander

une forme d'engagement : celui de prêter ses professeurs à la société civile pour qu'ils lui rendent des services en lien avec leur expertise. L'engagement de l'Université est de tolérer ou d'accueillir celui de ses professeurs, de ses chercheurs, de son personnel, de ses étudiants, bref des membres de la communauté qu'elle constitue. En termes statutaires, cela pourrait se traduire par l'énoncé d'une règle telle que « les membres de la communauté universitaire disposent d'une journée par mois pour assurer un engagement personnel dans la société ». Appelons cela une tolérance bienveillante.

L'université pourrait-elle cependant tolérer mon engagement personnel si elle n'en approuvait pas au moins la direction générale : elle a toléré que je sois engagé en faveur de l'insertion sociale et communautaire de personnes handicapées, aurait-elle toléré que je le sois dans une association promouvant l'élimination des personnes atteintes de la trisomie 21 ? Je sens confusément que non, et donc qu'à tout le moins une compatibilité, voire une certaine connivence est requise entre mon engagement et des valeurs de l'université. Mon université n'accordera sans doute l'hospitalité à mon engagement que si celui-ci ne va pas à l'encontre de valeurs qu'elle fait siennes. Ainsi elle acceptera que je m'engage en faveur des personnes pauvres de notre société, pas contre elles.

« Si un professeur d'une université catholique ne peut pas remplir cette mission qui le pourrait ? » Ce que je ressens confusément c'est que mon université n'est pas seulement une entreprise d'enseignement et de recherche tolérante à l'égard des engagements sociaux de ses membres mais que mon université est prête à accepter l'engagement de ses membres en faveur de certaines causes et pas d'autres. Et cela me fait un peu peur !

Qu'est-ce qui peut guider pareils choix de l'Université ? Ou mieux : qui peut guider pareils choix de l'Université, qui a autorité en la matière ? Comment ces choix peuvent-ils être posés ? Et, avant tout, le seul fait de ces choix se justifie-t-il ?

Un collègue me racontait avoir en son temps demandé à son recteur s'il pouvait consacrer du temps à la coopération avec l'Amérique latine. Non seulement le recteur lui a répondu que oui mais il l'a remercié de le faire. C'était plus qu'une « tolérance bienveillante », c'était une approbation institutionnelle. Approbation de quoi ? De s'engager ? De s'engager à l'égard de l'Amérique Latine ? De porter le fanion de l'Ucl en Amérique Latine et d'y assurer la présence de l'Université ?

Des étudiants de Louvain, comme de l'ULB, militent pour l'accueil et la régularisation des sans-papiers. Je m'en réjouis personnellement. Quand le vice-recteur aux affaires étudiantes envoie un e-mail à toute la communauté universitaire approuvant la démarche des étudiants et invitant à la solidarité avec eux, il engage l'Université. Celle-ci fait plus que se montrer tolérante et accueillante, elle soutient et se montre solidaire de la cause : l'Ucl, comme ses consœurs Ulb et Vub est engagée dans le combat en faveur des sans-papiers.

Sur quelle base une université va-t-elle accepter l'engagement de ses membres en faveur de la paix ? En faveur du développement ? En faveur de l'accueil et de la régularisation des sans-papiers ? En faveur du droit à la vie des personnes handicapées ? En faveur de la liberté de recourir à l'avortement en cas de détection d'une malformation ? En faveur de ... ? Accepter des engagements et pas d'autres, et donc encourager certains et pas d'autres. Cela revient à dire que l'université elle-même est engagée.

Qu'est-ce qui fonde alors l'espace des engagements compatibles avec l'appartenance à la communauté universitaire ?

On peut risquer une réponse : l'ensemble des valeurs communément appelées humaines et recensées dans les droits de l'homme ? Alors Ok en faveur de la paix, du développement, de l'égalité des genres, des sans papiers... mais quid des engagements en faveur du droit à la vie des personnes handicapées ou de la liberté de recourir à l'avortement en cas de détection d'une malformation ? Cela veut-il dire que parmi les universités d'un même pays, bénéficiant des mêmes subsides des mêmes

pouvoirs publics, d'aucunes tiennent pour bien ce que d'autres tiennent pour mal ? Qu'il y ait une partition sur la base des valeurs mises en avant ?

Pourquoi pas. Mais qui en décide, sur quelle base et selon quelle procédure ? Au-delà des valeurs consensuelles des droits humains, les valeurs mises en avant se fondent-elles sur la tradition de l'institution ? Mais qui va l'interpréter ? Ou se fondent-elles plutôt sur une famille spirituelle ou idéologique à laquelle l'université se réfère ? Mais alors qu'en est-il des engagements sociaux des personnes qui ne se retrouvent pas dans ces références.

Réflexion liée : pourquoi l'ULB est-elle plus coutumière de prises de positions institutionnelles que l'UCL ? Parce qu'elle est plus engagée idéologiquement comme institution et/ou – et ce peut être une conséquence de cela – parce qu'elle est moins plurielle dans sa communauté ?

La proposition provisoire que je soumets est la suivante : il convient que l'université soit accueillante et stimulante par rapport à l'engagement social – au sens large – des membres de la communauté qu'elle constitue ; il ne convient pas qu'elle précise (trop) les directions d'engagement admissibles ; mais il convient aussi que des personnes clairement identifiées et dûment mandatées à cette fin, aient l'autorité requise pour baliser l'espace de ces engagements admissibles, et qu'elles exercent cette autorité sur base de références claires et connues et selon une procédure également claire et connue.

Dans mon université, les étudiants réalisent un projet culturel ou social au cours de leurs études et ils bénéficient pour cela de crédits académiques, 5 « ects », soit l'équivalent de 30 heures de cours. Et c'est bien ainsi.

Et moi, moi qui ait un projet social – ou culturel, ou politique –, ce projet social fait-il partie de mon « projet académique individuel », de mon PAI ? Et dès lors, ma cohérence par rapport à ce projet fait-elle partie des critères sur lesquels je serai évalué lorsque j'ambitionnerai une promotion, aux côtés de la qualité de mon enseignement et de l'importance de mes recherches ?

Si, comme elle le montre vis-à-vis des étudiants engagés aux côtés des sans papiers, l'Université non seulement tolère ou accueille des engagements mais les soutient, les fait siennes, il serait cohérent que l'engagement d'un professeur soit reconnu comme partie intégrante de sa mission. Mais pour l'institution cet engagement a alors un coût. Au moins un coût d'opportunité : pendant ce temps l'académique ne fait pas autre chose de plus immédiatement utile à l'université. Mais peut-être aussi un coût en termes de classement : valoriser l'engagement social des enseignants risque de les détourner partiellement de la recherche fondamentale.

Mais cet engagement a peut être aussi un bénéfice, en termes d'image auprès des étudiants et futurs étudiants. Des étudiants rejoindront-ils plus volontiers l'Université Louvain parce qu'elle a réputation de faire bon accueil à des engagements sociaux, culturels, politiques ? Des jeunes académiques la rejoindront-ils notamment parce qu'elle est accueillante à des engagements humains et que l'espace de engagements acceptables y fait l'objet d'un débat ouvert ?

J'aurais envie de répondre oui à ces questions. Enseigner à l'Université nous confère un immense privilège, celui d'être parmi les rares hommes libres, libre de questionner, de suggérer, de proposer, d'analyser... Nous ne pouvons pas n'être que consommateur de ce privilège. Au contraire il nous revient de le mettre au service de la société, dans le cadre général des valeurs et engagements que notre université fait siennes.